

**COMMUNE DE LAROQUE DES ALBERES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 02/02/2023

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel, sous la présidence de M. NAUTE Christian, Maire.

**Présents :** M. Christian NAUTE, M. Robert SANCHEZ, M. Guillaume COLL, Mme Laetitia COPPEE, M. Jean Paul SAGUE, Mme Tanya VANDENBERGHEN, Mme Marion FERRER, Mme Monique FOUILLEUX DREVET, M. Kurt MAIER, M. Serge NAVARRO, M. Gérard PUJOL, Mme Joëlle VIDOT, Mme Martine JUSTO, M. Patrice REMY, M. Alain NICOLAS, Mme Nathalie BOISSEAU, M. Marc VIDAL

**Absents :** Mme Christine BONNEIL qui a donné pouvoir de voter à M. Patrice REMY, M. Didier RODRIGUEZ qui a donné pouvoir de voter à Mme Nathalie BOISSEAU

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL POUR LE  
DEPLOIEMENT D'UNE MICRO-FOLIE**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déployer au sein du futur Centre Culturel des Arts Multiples un programme micro-folie qui est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec douze institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique –Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la réunion des musées nationaux – Grands Palais et Universcience.

Ce dispositif qui s'articule autour d'un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres apporte une offre culturelle inédite à destination de tous les publics : familles, groupes scolaires, associations etc.

L'équipement technique d'une Micro-Folie coûte est estimé à 29 818 € H.T.. Ce montant peut être pris en charge par des subventions à hauteur de 80%.

Le fonctionnement du dispositif nécessite deux médiateurs pour accueillir le public et le guider dans la prise en main du musée numérique et l'animation du Fablab. Un soutien de l'Etat permet de bénéficier d'emplois aidés (adultes relais, services civiques, etc). La Villette propose en outre à chaque médiateur une formation gratuite de deux jours prise en charge grâce à la dotation spécifique du Ministère de la Culture.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant
Equipement Micro-Folie	29 818.00 €	Subvention DETR/DSIL(80%)	23 854.00 €
		Autofinancement (20%)	<u>5 964.00 €</u>
	<u>29 818.00 €</u>		29 818.00 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider ce projet et pour ce faire de solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR/DSIL.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216600932-20230207-8D2023-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à LA MAJORITE POUR : 9 CONTRE : 5 ( Didier RODRIGUEZ, Alain NICOLAS, Nathalie BOISSEAU, Marc VIDAL, Martine JUSTO) ABST : 5 ( Guillaume COLL, Jean Paul SAGUE, Patrice REMY, Christine BONNEIL, NAVARRO Serge)

APPROUVE le déploiement d'une micro-folie sur la Commune ;

SOLLICITE une subvention de l'Etat dans le cadre du programme DETR/DSIL 2023 ;

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif de la commune 2023 les crédits correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

**M. le Maire, Christian NAUTÉ**

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-2166 00932-20230207-802023-DE